



Traité Bikourim

Michna 6 - Chapitre 2

אֶתְרוּג שְׁוֵה לְאֵילָן בְּשִׁלְשָׁה דְרָכִים, וְלִירֵק בְּדֶרֶךְ אֶחָד.
שְׁוֵה לְאֵילָן, בְּעֶרְלָה וּבְרִבְעֵי וּבְשִׁבְעֵי;
וְלִירֵק בְּדֶרֶךְ אֶחָד, שְׁבַשְׁעַת לְקִיטָתוֹ עֲשׂוּרוֹ;
דְּבָרֵי רַבֵּן גַּמְלִיאֵל.
רַבִּי אֶלְיעָזֵר אָמַר:
שְׁוֵה לְאֵילָן בְּכָל דְּבָר:

Le cédrat (étrog) peut être apparenté à un arbre sous trois aspects, et à un légume sur un autre point. Il est apparenté à un arbre en cela qu'il est astreint aux lois de 'orla, de reva'i et de la chémita. Il est apparenté à un légume en cela que le moment de sa cueillette correspond à celui qui le soumet au prélèvement des dîmes, ce sont les paroles de Rabban Gamliel.



A la découverte du Beth Hamikdash

Un livre référence sur le Temple de Jérusalem. Une centaine d'illustrations et une description encyclopédique du Beth Hamikdash et de son histoire.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions